



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 65365

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les difficultés de financement de la formation en alternance. En effet, aujourd'hui, le financement de l'alternance, régulé par l'AGEFAL, connaît des perturbations telles qu'elles remettent en cause les actions poursuivies pour la qualification et l'insertion des jeunes et des adultes non qualifiés. Ainsi, en Bretagne, les interventions de l'AGEFOS-PME se trouvent en partie compromises alors même que les besoins actuels en jeunes qualifiés se font de plus en plus pressants. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de préserver un niveau de formation en alternance satisfaisant à la fois pour la conjoncture économique et pour les personnes en qualification.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge des nouveaux contrats au cours du dernier trimestre 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauches en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier, a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, conformément à ses engagements, le Gouvernement prendra, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de le confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une réunion de travail le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65365

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 août 2001, page 4827

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1901